

DA 421 – 25.03

CRÉDIT BRUT DE CHF 235'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DE COURS DE RÉCRÉATION ET DE JEUX PROCHES DE LA NATURE POUR LES ÉCOLES AVANCHET-SALÈVE ET AVANCHET-JURA

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Projet RADIX

La Fondation Roger Federer soutient le développement de cours de récréation et de jeux proches de la nature dans les écoles suisses, en collaboration avec le partenaire pour l'implantation, RADIX, le partenaire conceptuel, la Fondation Naturama Argovie, le partenaire pour la formation, SILVIVA, et le partenaire scientifique, la Haute école spécialisée de Zurich ZHAW.

Des écoles situées dans une zone socio-économiquement désavantagée sont financièrement soutenues et sont accompagnées et conseillées dans la mise en place de processus participatifs, ainsi que dans l'utilisation de la cour de récréation et de jeux proches de la nature à des fins pédagogiques. De cette manière, le potentiel des cours de récréation et de jeux proches de la nature pour favoriser le développement moteur et cognitif des enfants est pleinement exploité.

Demande des écoles

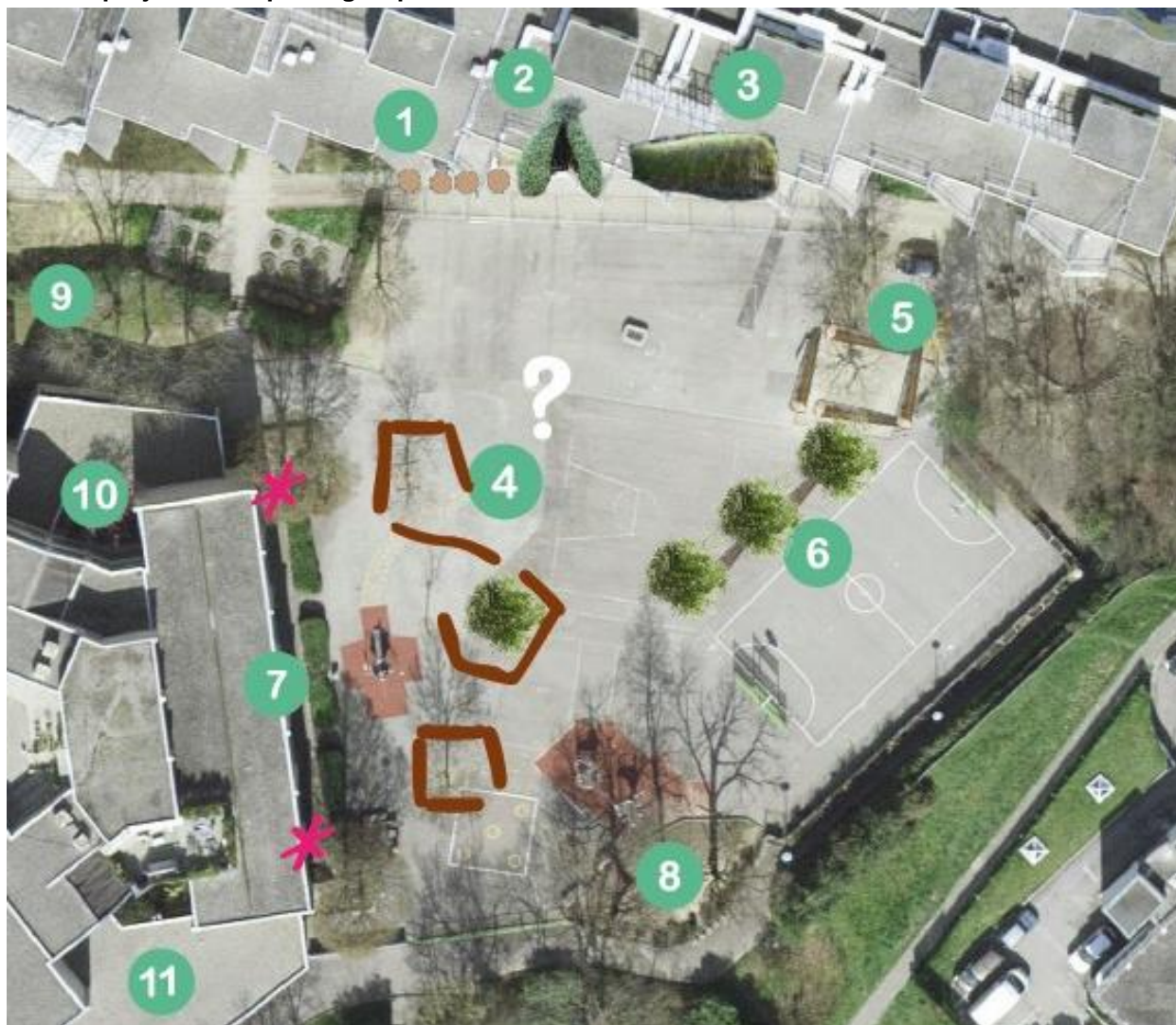
En 2020, la Ville de Vernier a pris connaissance de possibles subventions pour réaménager les cours de récréation des écoles en créant de espaces proches de la nature. Ces projets devant être portés par les écoles et non par les services techniques de la Commune n'ont pas reçu l'enthousiasme espéré.

Finalement, en 2023, les écoles Avanchet-Salève et Avanchet-Jura ont décidé de déposer un dossier auprès de la Fondation RADIX. Leurs demandes ont été validées et une convention a été signée en 2024 entre la Direction de ces établissements scolaires, la Fondation RADIX et la Commune.

Avant-projets proposés par les 2 écoles

Depuis début 2024, des groupes de travail, constitués uniquement de personnel travaillant dans les établissements concernés, ont été créés dans le but de développer des projets. Ces groupes ont alors élaboré des avant-projets (illustrés ci-après) en imaginant une cour de récréation plus verte.

° Avant-projet réalisé par le groupe de travail de l'école Avanchet-Salève



Point 1
Jeu d'équilibre en bois



Point 2
Cabane en saule



Point 3
Tunnel en saule



Points 4 et 6
Espace planté d'arbres avec bancs



Point 5
Zone graviers ou copeaux



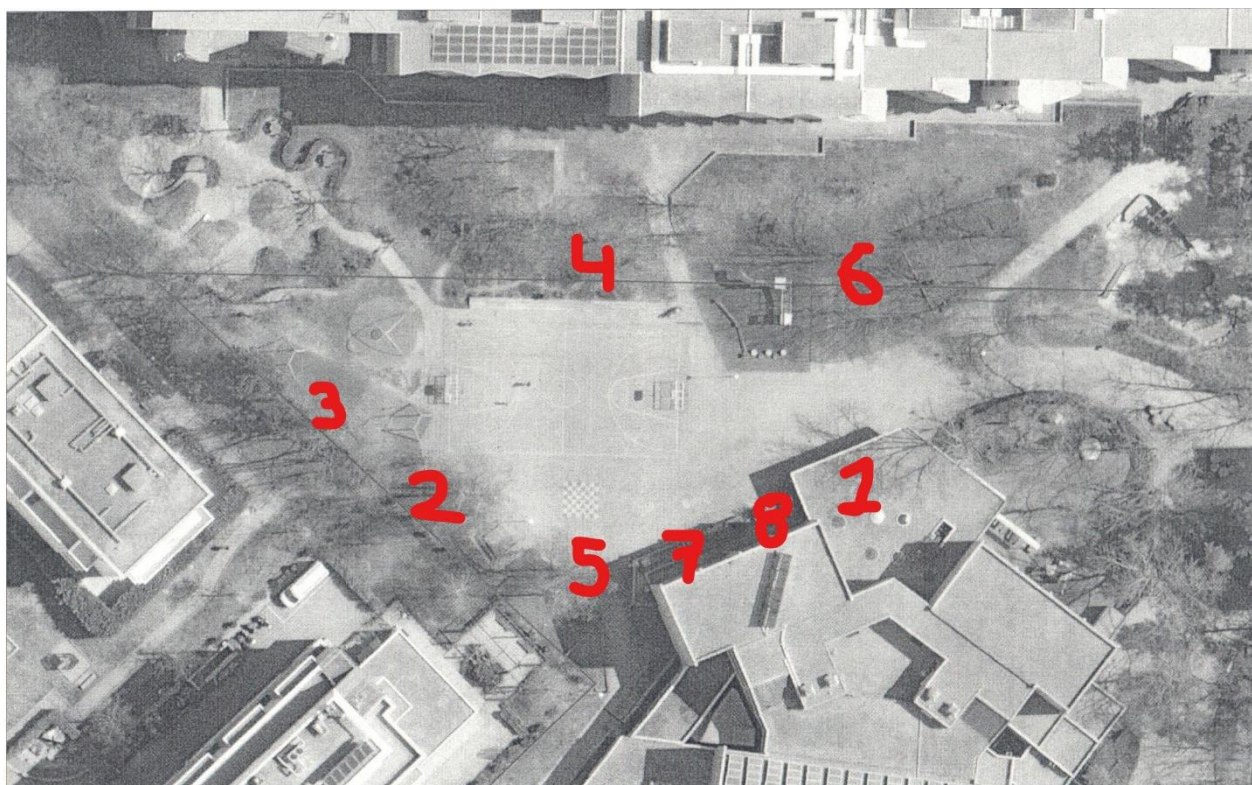
Point 8
Zone sensorielle



Les zones 7, 10 et 11 permettraient des réaménagements paysagers d'espaces actuellement minéralisés. La zone 9 serait supprimée.

° **Avant-projet réalisé par le groupe de travail de l'école Avanchet-Jura**

Vu la proximité du futur Bâtiment Espace Familles, il sied de préciser que les travaux du projet RADIX concernent la cour de récréation de l'école primaire, alors que les aménagements extérieurs du projet Espace Familles empièteront sur la cour de récréation de l'école élémentaire.



Point 1
Végétalisation des piliers du préau



Point 2
Cabane en saule



Point 3
Cabane en osier



Point 4
Labyrinthe végétal



Point 5
Espace planté d'arbres avec bancs



Point 6
Mini acrobanches



Les zones 7 et 8 viseraient un réaménagement paysager des gros bacs à plantes existants.

Lutte contre les îlots de chaleur

Ces projets de végétalisation des cours d'école s'inscrivent parfaitement dans la politique communale visant, entre autres, à lutter contre les îlots de chaleur. De plus, la Ville de Vernier a mandaté au dernier trimestre 2024 le bureau ATNP « Atelier nature et paysage » pour réaliser un diagnostic de l'ensemble des cours d'école sous l'angle de la lutte contre les îlots de chaleur.

Les objectifs de cette étude sont (i) d'avoir un état des lieux des 15 cours d'école verniolanes précisant notamment la végétalisation existante, la part de surfaces imperméabilisées, et (ii) en croisant avec les obligations légales de dimensions de cours par rapport au nombre de classes du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), de dégager les opportunités et les marges de manœuvre pour améliorer la qualité environnementale de ces espaces. En outre, cette étude établira une priorisation des urgences d'intervention dans les écoles. Les recommandations formulées dans le cadre de cette étude seront intégrées dans la requalification des cours de récréation des écoles d'Avanchet-Salève et Avanchet-Jura.

Faisabilité des projets

Ces avant-projets ont été présentés aux équipes du Service de l'environnement urbain (SEU), afin d'en vérifier la faisabilité technique pour ensuite élaborer un budget estimatif, qui a fait l'objet d'une fiche projet, laquelle a été intégrée au PPI 2025.

Par la suite, un bureau d'ingénieurs, spécialisé dans les aménagements paysagers, sera mandaté pour finaliser les projets en collaboration avec les différents groupes de travail et les équipes du SEU. Ce bureau sera aussi chargé de déposer les autorisations de construire.

Répartition des dépenses et des subventions

Localisation	Montant estimatif des travaux TTC	Sudvention de la fondation ROGER FEDERER	Montant total TTC à la charge de la Ville de Vernier
Ecole Avanchet-Jura	115'000.00	40'000.00	75'000.00
Ecole Avanchet-Salève	120'000.00	40'000.00	80'000.00
	235'000.00	80'000.00	155'000.00

Plan pluriannuel des investissements (PPI)

Le plan pluriannuel des investissements (PPI 2025) prévoit actuellement les lignes suivantes, en lien avec le projet RADIX :

Projet	Montant	2025
Ecole Avanchet-Jura et Avanchet Salève - Végétalisation des préaux (projet RADIX) -Réalisation	235'000.00	235'000.00
Ecole Avanchet-Jura et Avanchet Salève - Végétalisation des préaux (projet RADIX) -Subvention réalisation	-80'000.00	-80'000.00
Total	155'000.00	155'000.00

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'000.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	15'500.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	3'100.00
Total		20'600.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 10 mars 2025

DA 421 – 25.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 235'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DE COURS DE RÉCRÉATION ET DE JEUX PROCHES DE LA NATURE POUR LES ÉCOLES AVANCHET-SALÈVE ET AVANCHET-JURA

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de renouveler et sécuriser ses places de jeux ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 235'000.00 TTC destiné à financer les travaux nécessaires à la réalisation de cours de récréation et de jeux proches de la nature pour les écoles Avanchet-Salève et Avanchet-Jura ;
- 2 de prendre acte qu'une subvention de CHF 80'000.00 TTC sera versée par la Fondation Roger Federer ;
- 3 de comptabiliser la dépense nette de CHF 155'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 155'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°21.33 dès la fin des travaux, estimée à 2025.

